



Retrouvez tous nos communiqués sur

www.ordre.pharmacien.fr



Suivez nos actualités

[@Ordre Pharma](https://twitter.com/OrdrePharma)

Paris, le 31 août 2017

L-Thyroxine en solution buvable : l'ANSM demande aux médecins et aux pharmaciens de réserver cette spécialité aux patients pour lesquels il n'y a pas d'alternative

A la suite du changement de formule de Levothyrox et des effets indésirables signalés par certains patients, un report important des prescriptions est observé vers la L-Thyroxine solution buvable en gouttes, entraînant d'ores et déjà de fortes tensions d'approvisionnement. La L-Thyroxine est indispensable aux enfants de moins de 8 ans et aux patients présentant des troubles de la déglutition. Dans ce contexte, l'ANSM demande aux médecins et aux pharmaciens de réserver cette spécialité aux patients pour lesquels il n'existe pas d'alternative. Cette mesure, nécessaire pour assurer la continuité de traitement d'une population particulièrement fragile, est relayée par l'Ordre national des pharmaciens auprès de ses membres, notamment par l'envoi ce jour d'un message via le Dossier Pharmaceutique aux pharmaciens d'officine et hospitaliers.

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé a rappelé ce matin dans les médias que la nouvelle formule du Levothyrox apporte une amélioration au traitement car elle offre une plus grande stabilité et fiabilité du produit. Cependant l'équilibre thyroïdien du patient peut être sensible à de très faibles variations qui nécessitent un suivi et une adaptation du traitement en conséquence.

« Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par certains patients suite au changement de formule du Levothyrox et comprenons leur besoin de trouver une solution. Les pharmaciens sont invités à rassurer les patients sur l'efficacité du Levothyrox, répondre à leurs interrogations et les orienter vers leur médecin qui pourra adapter le traitement. », indique Carine Wolf-Thal, présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Le changement de formule de Levothyrox depuis mars 2017 entraîne une augmentation considérable des prescriptions de L-Thyroxine ces derniers jours et les très faibles volumes de vente habituels ne permettent pas de pallier les nombreux reports de prescription observés.

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Danielle Maloubier danielle.maloubier@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98



En conséquence, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) demande¹ :

- aux médecins de prescrire la L-Thyroxine en priorité aux enfants de moins de 8 ans et aux personnes ayant des troubles de la déglutition.
- aux pharmaciens de délivrer uniquement cette spécialité aux personnes pour lesquelles il n'existe pas d'alternative.

Les pharmaciens confrontés à une ordonnance de L-Thyroxine, dont le patient n'appartient pas à l'une de ces populations et/ou traité jusqu'à présent avec du Levothyrox, sont invités à prendre contact avec le médecin en vue d'adapter la prescription.

¹ Point d'information de l'ANSM (31/08/2017) : <http://ansm.sante.fr/S-informer/Actualite/L-Thyroxine-Serb-en-solution-buvable-delivrance-reservee-aux-patients-pour-lesquels-il-n-y-a-pas-d-alternative-a-la-solution-buvable-Point-d-Information>

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Danielle Maloubier danielle.maloubier@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98